



Magnifique Humanité

« Sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle »

« La MAGNIFIQUE HUMANITÉ créée par Dieu se trouve aujourd'hui face à un choix décisif : ériger une nouvelle tour de Babel ou bâtir la cité où Dieu et l'humanité habitent ensemble. Chaque génération reçoit en héritage la tâche de façonner son époque : faire mûrir l'histoire comme un lieu où la dignité de toute personne est préservée, la justice promue et la fraternité rendue possible. » (Léon XIV, MH, n. 1)

Au fil de la lecture de Magnifique Humanité, certaines paroles et réflexions ont particulièrement résonné en moi. Je souhaite simplement les partager avec vous, au fil de plusieurs épisodes. Chacun partira d'un aspect de l'encyclique qui m'a interpellé pour essayer de le mettre en dialogue avec notre vie quotidienne, notre société, notre foi et, peut-être aussi, avec nos propres fragilités et nos espérances.

* * *

Encore aujourd'hui, de nombreux adversaires de la religion estiment que celle-ci doit rester une affaire strictement personnelle, individuelle - " le curé à la sacristie " - et qu'elle n'a pas à se mêler des affaires de la Cité.

Cependant, l'Eglise vit au milieu d'une société humaine ; elle ne prétend pas " lever l'étendard de la possession de la vérité " et apporter la solution à tous ses problèmes. Au contraire, en collaboration avec tous les autres humains, elle entend apporter sa pierre à l'édification d'un monde de justice et de paix.

Chaque époque est confrontée à des défis spécifiques : si Léon XIV, au grand étonnement de beaucoup, a choisi ce nom, et ce numéro de Pape, c'est qu'il voulait se situer dans la ligne de son grand prédécesseur Léon XIII (1810 - 1903) ; ce dernier a superbement relevé le défi de l'industrialisation de son époque avec l'Encyclique " Rerum Novarum " (1891) en définissant la doctrine sociale de l'Eglise : " *le document place au centre de sa réflexion la dignité du travail et de l'ouvrier, affirme le droit à un salaire juste pour soi-même et pour sa famille, reconnaît dans les personnes une valeur essentielle prioritaire par rapport au capital et au profit, défend la propriété privée ainsi que sa fonction sociale indispensable, apprécie les associations de travailleurs et propose des formes de collaboration entre les différentes composantes de la société comme alternative à la logique de la lutte des classes.* "

Cette doctrine sociale sera explicitée et précisée par les papes et conciles successifs au gré des problèmes de chaque époque. Retenons en particulier " la prise de conscience que les injustices ne concernent pas seulement les comportements individuels mais aussi les structures économiques, la valeur du principe de subsidiarité - ce qui peut être accompli par les personnes, la famille, les communautés locales ne doit pas être absorbé par des instances supérieures - et le lien entre la dignité du travail, une rémunération juste et la possibilité réelle pour les familles de mener une vie décente." De nouveaux défis pointent à l'horizon ; ils font l'objet de l'encyclique " Magnifique humanité " (mai 2026).

Gaspard DAEMEN, prêtre (à suivre)